

# Gestion des comportements et jeux inadaptés à caractère sexuel au sein de l'école

## Protocole de gestion et d'intervention

Services de santé et service social en faveur des élèves de la DSDEN42. Janvier 2019

1

## I. Introduction

Au sein des écoles, les faits à connotation sexuelle se multiplient entre enfants de tous âges.

Les adultes témoins sont interpellés et souvent désarmés, ne sachant quelle attitude adopter.

La rédaction d'un protocole nous a paru nécessaire afin de proposer des éléments de compréhension de ces actes en fonction de l'âge des enfants, ainsi qu'une réponse adaptée au plan individuel et collectif.

Ce protocole ne concerne pas les situations où s'impose un signalement pour agression à caractère sexuel, suite à la révélation d'un enfant.

Ce protocole concerne « les jeux entre enfants », qui interrogent les adultes parce qu'ils font penser à des gestes à caractère sexuel.

## II. Conduite à tenir

**A. Quand l'équipe éducative a été témoin d'un tel fait au sein de l'école**, deux étapes sont à respecter :

- Avant toute intervention ou prise de décision, il est nécessaire de prendre un temps pour analyser les faits,
- Il faut en effet évaluer la différence entre des propos ou gestes véritablement inquiétants et des gestes qui relèvent des jeux d'enfants.

### B. Eléments d'aide à l'analyse de la situation

L'interprétation de ces gestes doit être différente selon la classe d'âge des enfants.

#### 1. A la maternelle, jusqu'à 4 ou 5 ans

- Les enfants de moins de 6 ans sont au stade de la découverte de leur corps.

Leurs jeux font partie du développement psycho-affectif normal et leur permettent de construire leur identité.

La plupart de leurs jeux, qui concernent le corps et sa découverte, ne représente pour eux aucune transgression.

Il faudra donc éviter de projeter sur ces jeux la représentation adulte de la sexualité, en leur prêtant des intentions qui leur sont étrangères.

**Donc, dans la plupart de ces situations il n'y aura pas lieu de donner une suite (information préoccupante ou signalement), mais nécessité de communiquer avec les familles.**

**En cas de difficultés, prendre l'attache de la circonscription.**

- Il se peut toutefois que certains actes présentent un caractère particulièrement inquiétant.

Il est alors recommandé à l'équipe éducative de prendre un avis auprès des personnes ressources (santé scolaire par les CMS, conseillers techniques de la DSDEN, pôle ressource, IEN).

Cet échange permettra de décider s'il est nécessaire de rédiger un écrit à adresser aux autorités compétentes ou de mener une action au sein de l'école envers les enfants et leurs familles.

## 2. A l'école élémentaire

Les enfants de cet âge commencent à acquérir des connaissances sur la notion d'intimité de certaines parties du corps et sur ce qui est permis et défendu.

Il se peut que parmi les élèves, certains enfants présentent des attitudes inadaptées qui interrogent, avec des « jeux » à connotations sexuelles.

Dans ce type de situation quelle est la conduite à tenir ?

- Ecouter les enfants, pris séparément, pour recueillir les faits et leur ressenti, mais sans mener un interrogatoire et sans jugement,
- Mettre par écrit les propos des enfants,
- Rencontrer les parents des enfants directement concernés, pour les informer de l'incident et leur proposer de rencontrer les personnels de santé du CMS s'ils le souhaitent,
- Informer la hiérarchie par la rédaction d'un « fait établissement » ainsi que le CMS de référence,
- Intervenir auprès des élèves de la classe sur le respect du corps, respect de l'autre, le vivre ensemble (à intégrer aux séances d'éducation à la sexualité),
- Reprendre individuellement, si certains enfants en font la demande.
- Mettre en place une réunion d'information des parents de la classe autour du développement psycho-affectif de l'enfant.

## III. Education à la sexualité en milieu scolaire

- La circulaire n°2018-11 du 12-09-2018 relative à l'éducation à la sexualité (en PJ) rappelle qu'*une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène.*

Il est précisé qu'*à ce niveau d'âge il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité, que plusieurs thématiques peuvent être étudiées en fonction de l'âge : respect du corps, respect de soi et des autres, intimité, différences morphologiques.....*

*Les modalités de cette éducation devront être présentée lors du conseil d'école et portée à la connaissance des parents lors de la réunion de rentrée.*

- Des aides méthodologiques à cette éducation sont proposées sur le site Eduscol.
- **Cet enseignement, qui s'appuie sur un travail pluridisciplinaire, est un levier important dans l'apprentissage des comportements respectueux et responsables et de ce fait, dans la prévention des comportements inappropriés.**
  - **Nous insistons sur l'importance de mettre en place cette éducation à la sexualité de façon effective, conformément à la circulaire sus nommée.**

Ce protocole est accompagné d'une vidéo présentant le développement psychosexuel de l'enfant (*Dr Pauline Joubert, pédopsychiatre au CHU de Clermont Ferrand*), ainsi que d'une trame rappelant les points essentiels à aborder et les principaux pièges à éviter au cours d'une intervention (Page 5).

La vidéo se présente sous deux versions :

- Une version réservée aux enseignants qui comprend deux parties: *Fondements théoriques* et *Conseils pratiques*.
- Une version plus courte destinée à la présentation aux familles, qui ne comprend que la deuxième partie.

## Trame de gestion et d'intervention

### ➤ **Garder à l'esprit que ce sont des enfants et pas des adultes.**

- Sous la responsabilité du directeur de l'établissement et, selon leur disponibilité, en présence de personnels de santé, d'un(e) psychologue.
- Au cours d'une réunion avec les parents et/ou en direction des enseignants de l'école, sera présentée la vidéo sur le développement psychoaffectif de l'enfant.
- Ce qu'il ne faut pas dire, pas faire :
  - Ne pas porter de jugement sur l'enfant auteur, ni sur sa famille,
  - Ne pas le disputer sévèrement ou le menacer (d'exclusion, de la justice...),
  - Ne pas donner une importance exagérée à l'évènement (ce sont des enfants),
  - Ne pas donner une image négative de la sexualité qui se résumerait à une somme d'interdits,
  - Eviter que les adultes de l'école ou les parents ne projettent leur vision de la sexualité sur des actes d'enfants, avec des conséquences déplacées et disproportionnées (IP ou signalement procureur abusifs),
- Ce qu'il faut dire, ou faire :
  - Adapter le contenu du discours à l'âge des enfants,
  - Il y a des jeux permis et des jeux défendus,
  - Si on fait des choses défendues on encourt des sanctions,
  - S'il y a une sanction, elle doit faire sens pour l'enfant et être adaptée à son âge,
  - Dire aux enfants qu'il y a des choses qu'ils ne comprennent pas encore et qui sont réservées aux adultes,
  - Les gestes qui imitent la sexualité des adultes ne sont pas des jeux d'enfants,
  - Etre à l'écoute des enfants pour entendre une éventuelle souffrance, notamment chez l'enfant auteur.
- Vidéo (version courte) destinée à la présentation aux familles.